

PETITES ENTREPRISES DE L'IMMOBILIER

POUR MES DROITS MON SALAIRE MES CONDITIONS DE TRAVAIL

Tous les quatre ans, une élection nationale est organisée pour mesurer la représentativité des syndicats dans les petites entreprises. Cette élection du 25 novembre au 9 décembre va permettre à la CGT de désigner ses représentant-es au sein des commissions paritaires et de négociation collective et contribuera à désigner les conseiller-es prud'homaux-les dans l'ensemble des départements.

Plus d'infos sur cgt-tpc.fr

LA CGT : SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

La CGT est présente sur tout le territoire, dans toutes les branches et toutes les catégories professionnelles. Vous pouvez compter sur un important réseau de milliers d'élu-es et de militant-es CGT pour vous informer, vous écouter et vous accompagner afin de défendre vos droits et vos intérêts.

En savoir plus sur commerce.cgt.fr



CGT commerce et services

FLASHER CE CODE
POUR TÉLÉCHARGER
ANONYMEMENT ET
GRATUITEMENT
DES FICHES PRATIQUES
POUR CONNAÎTRE
VOS DROITS



ÉLECTIONS DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉ-ES

JEVOTE CGT

25 novembre au 9 décembre 2024

la cgt SALARIÉES
DES TPE

POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, QUELLE QUE SOIT LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

Salarié-es de l'immobilier, nous sommes près de 150 000 à travailler pour un secteur qui pèse plus de 80 milliards d'euros dans l'économie de notre pays.

Ce ne sont pas moins de 93 % des entreprises du secteur qui emploient moins de 11 salarié-es.

Transaction, gestion, syndics de propriété, investissement et exploitation de bien immobilier sont au cœur de notre activité.

Avec des statuts très diversifiés, le secteur reste fortement féminisé (67 %) et majoritairement, les professionnels bénéficient du statut de salarié-e (75 %).

Malgré cette forte présence des femmes, les écarts de salaires restent importants et insupportables.

Le salaire annuel moyen est de 28 500 euros pour les femmes contre 36 700 euros pour les hommes !

La CGT est également engagée contre toutes les violences et toutes les discriminations. Au travail comme dans la vie, la CGT exige que les employeur-ses prennent toutes les mesures pour faire cesser les violences et protéger les victimes, y compris de violences conjugales.

POUR L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL AU QUOTIDIEN

Les entreprises de notre secteur n'arrivent pas à fidéliser leurs salarié-es : six salarié-es sur dix ont moins de six ans d'ancienneté et seul-es 25 % d'entre elles et eux ont plus de douze ans d'ancienneté.

L'ubérisation fait également son chemin laisse présager réductions d'effectif et casse des droits sociaux. La CGT se bat pour conserver le salariat, et toutes les mesures de protection sont associées au contrat de travail et à la convention collective.

Le télétravail se généralise, et si certain-es y trouvent leur compte pour assurer un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, le manque d'encadrement et de prise en charge pose de plus en plus de problèmes.

NOUS REVENDIQUONS

Face aux défis auxquels nous sommes confronté-es en tant que professionnel-les de l'immobilier, avec la CGT nous revendiquons :

- **un meilleur encadrement du temps de travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée** qui prenne en compte les astreintes, les modulations du temps de travail et la convention de forfaits jours, qui contribuent à nous rendre corvéables à merci ;
- **une amélioration des conditions de travail** pour prévenir les troubles psychosociaux et le mal-être au travail.

CONGÉS PAYÉS

Les congés payés continuent à être acquis pendant les arrêts de travail pour maladie, merci la CGT !

La Cour de cassation qui, depuis plusieurs années, exhorte le gouvernement à se mettre en conformité avec la législation européenne, a suivi le raisonnement de la CGT et a rendu plusieurs décisions permettant aux travailleur-ses français-es de faire valoir les droits garantis au niveau européen auprès de leurs employeur-ses.

ÉLECTIONS DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉ-ES



25 novembre au 9 décembre 2024